



PRÉVOYANCE SANTÉ

AMÉLIORATION DES GARANTIES

Notre régime de santé se porte bien et bénéficie d'une gestion contrôlée, fort de ce constat la Direction et les organisations syndicales ont engagé une négociation pour améliorer quelques dispositifs existants.

Dentaire

- Proposition d'amélioration du remboursement avec :
 - Ajout d'un **3ème implant**/an/bénéficiaire
 - Coût estimé de cette mesure : 208 k€

Ce point répond directement aux besoins identifiés, le dentaire étant le principal poste de reste à charge pour les salariés.

Médecine douce / santé mentale

- Extension à **30 séances** /an/bénéficiaire pour les actes de type psychothérapie, psychologue, psychomotricité
- Passage à **5 séances**/an/bénéficiaire pour l'ostéopathie et pratiques assimilées
- Coût estimé de cette mesure: 287 k€

Une évolution importante dans un contexte où les besoins en santé mentale sont en forte augmentation.

En complément et pour répondre à un réel besoin la Direction a également souhaité apporter des améliorations au fonds social

Évolution du fonds social

Un point important concerne également le barème du fonds social :

- Celui-ci n'avait pas évolué depuis près de 10 ans
- Une révision a été actée afin de permettre une meilleure prise en charge des salariés
- Sans impact financier sur le régime

Une avancée concrète en matière d'équité et d'accès aux aides.

Les prochaines étapes identifiées pour la mise en œuvre des ces nouvelles modalités :

- Rédaction d'un avenant à l'accord
- Signature par les organisations syndicales
- Information / consultation du CSEC
- Information des CSE
- Mise à jour des supports (livret, notices...)

Date d'effet prévue : 1er juillet 2026

Cette négociation marque une avancée positive avec des améliorations concrètes des garanties, en cohérence avec les besoins exprimés par les salariés.

Pour la **CFDT**, ces évolutions vont dans le bon sens, en permettant d'améliorer le reste à charge tout en préservant l'équilibre du régime.

